



## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 octobre 2011, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :  
Madame la conseillère Thérèse Gatien  
Madame la conseillère Anne Scott  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant  
Charles-André Fortier

Sont aussi présent(e)s :  
Monsieur David Johnstone, directeur général  
Madame Carole Lemaire, greffière

### PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

#### 11-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2011
3. Aide financière – Opération Nez rouge 2011
4. Autorisation de signature – lettre d'entente BA-2011-06 modifiant la lettre d'entente 2010-10 relative à la création d'un poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », Cabinet du maire et Direction générale
5. Prolongation d'embauche – employé contractuel – *gérant de plateaux sportifs*, Service des loisirs
6. Embauche – employé contractuel – *adjoint technique*, Service planification et développement du territoire

7. Embauches cols bleus surnuméraires – *homme à tout faire*, division Travaux publics, Services techniques
8. Réembauches cols bleus surnuméraires – *appariteur*, Service des loisirs
9. Prolongation d’embauche – *coordonnateur, camp de jour*, Service des loisirs
10. Réembauches – employés auxiliaires, Service des loisirs
11. Réembauches – *professeurs*, Service des loisirs
12. Nomination officier délégué et substitut – comité d’accessibilité Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO)
13. Approbation – comptes à payer – septembre 2011
14. Approbation – dépenses incompressibles – septembre 2011
15. Autorisation transfert budgétaire – affectation du surplus accumulé – élections partielles du 16 octobre 2011
16. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011
17. Octroi de contrat – services professionnels support informatique
18. Octroi de contrat – fourniture et installation d’un système de ventilation/climatisation – appel d’offres 1131-TP
19. Octroi de contrat – fourniture et installation d'une pompe de distribution à l'usine de filtration – appel d’offres 1132-UF
20. Octroi de contrat – entretien des conduites d’égout sanitaires
21. Mandat ingénieurs-conseils – plans et devis – travaux de modification du poste de pompage sanitaire Augustin
22. Mandat ingénieurs-conseils – étude de faisabilité – aménagement d’un carrefour giratoire à la jonction Montcalm/de l’Industrie/Haendel
23. Approbation – recommandations – comité consultatif d’urbanisme (CCU) – 20 septembre 2011
24. Approbation – recommandations – comité consultatif d’urbanisme (CCU) – 4 octobre 2011
25. Désignation – « officier responsable » de l'application des règlements d'urbanisme
26. Aide financière – programme d’aide aux athlètes – boulingrin
27. Aide financière – programme d’aide aux athlètes – cheerleading
28. Avis de motion – règlement 1295 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'abroger la zone C04-419 et de modifier les limites de la zone I04-412 pour créer la zone I04-420
29. Adoption premier projet – règlement 1295 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'abroger la zone C04-419 et de modifier les limites de la zone I04-412 pour créer la zone I04-420
30. Avis de motion – règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l’usage service pétrolier (c5) et d’identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608

31. Adoption premier projet – règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l’usage service pétrolier (c5) et d’identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608
32. Emprunt temporaire – règlement 1286 décrétant un emprunt de 870 000 \$ pour l’exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 2
33. Emprunt temporaire – règlement 1288 décrétant un emprunt de 2 800 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d’un échangeur Carrefour Candiac / autoroute 15
34. Adoption – règlement 1287 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Candiac
35. Adoption – règlement 1294 décrétant un emprunt d’un montant de 5 650 000 \$ pour l’acquisition de l’aréna « Les 2 glaces », situé au 10, rue Radisson, à Candiac
36. Divers
37. Parole au public
38. Levée de la séance

#### **11-10-02      ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2011.

#### **11-10-03      AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE 2011**

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière reçue de l’organisme « Opération Nez rouge Saint-Rémi/La Prairie », en date du 26 septembre 2011 pour la préparation de l’édition 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à « Opération Nez rouge Saint-Rémi/La Prairie » une aide financière d’un montant de 225 \$, pour l’édition 2011;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**11-10-04      AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE BA-2011-06  
MODIFIANT LA LETTRE D’ENTENTE 2010-10 RELATIVE À LA  
CRÉATION D’UN POSTE DE *SECRÉTAIRE*, TEMPS PARTIEL  
RÉGULIER, CLASSE « C », CABINET DU MAIRE ET DIRECTION  
GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la convention collective du syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a créé un nouveau poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », Cabinet du maire et Direction générale et désire apporter une modification à la semaine de travail établie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente BA-2011-06 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, modifiant la lettre d'entente 2010-10 relative à la création d'un poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », Cabinet du maire et Direction générale;

QUE le maire, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**11-10-05      PROLONGATION D’EMBAUCHE – EMPLOYÉ CONTRACTUEL –  
*GÉRANT DE PLATEAUX SPORTIFS*, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Dussault a été embauché au poste de *gérant de plateaux sportifs*, Service des loisirs, pour la période du 17 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au Service des loisirs justifie la prolongation de la période d'embauche de monsieur Dussault jusqu'au 7 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine la prolongation de la période d'embauche de monsieur André Dussault au poste de *gérant de plateaux sportifs*, Service des loisirs, jusqu'au 7 octobre 2011, selon les besoins du service;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Dussault soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-53-449.

**11-10-06      EMBAUCHE – EMPLOYÉ CONTRACTUEL – ADJOINT TECHNIQUE,  
SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente BA-2011-04 relative au remplacement temporaire de madame Véronique Turgeon, *adjointe technique*, Service planification et développement du territoire, intervenue avec le Syndicat des cols blancs;

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectué en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie Dupont, directrice, Service planification et développement du territoire et de madame Julie Legault, chef de division, Ressources humaines, Direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche, à compter du 24 octobre 2011, monsieur Frédéric Bélanger à titre d'employé contractuel au poste d'*adjoint technique*, Service planification et développement du territoire, selon les conditions stipulées à l'entente de services à intervenir;

QUE le maire, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente de services;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Bélanger soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-111.

**11-10-07      EMBAUCHES COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – HOMME À TOUT  
FAIRE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit assurer l'entretien de ses patinoires en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la convention collective, la Ville peut embaucher des employés surnuméraires pour combler ces postes;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste d'*homme à tout faire*, pour affecter l'entretien des patinoires, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 12 décembre 2011 au 2 mars 2012, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

- Alain Fournier
- Martin Francoeur
- Simon Martineau

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

#### **11-10-08 RÉEMBAUCHES COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – APPARITEUR, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit assurer la gestion des ouvertures et fermetures des locaux municipaux et scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une banque de ressources humaines affectées à ces tâches;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine la réembauche, pour l'année 2011, des personnes mentionnées ci-dessous au poste d'*appariteur*, col bleu surnuméraire, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

Nom	Prénom	Date début	Date fin
Clermont	Claude	1 <sup>er</sup> janvier 2011	31 décembre 2011
Lussier	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> janvier 2011	31 décembre 2011
Richard	Donald	1 <sup>er</sup> janvier 2011	31 décembre 2011
Rios	Jaime	1 <sup>er</sup> janvier 2011	31 décembre 2011
Hurtubise	Louis	3 octobre 2011	31 décembre 2011

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-21-116.

**11-10-09 PROLONGATION D'EMBAUCHE – COORDONNATEUR, CAMP DE JOUR, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pincince travaille à titre d'étudiante à la Ville de Candiac depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003;

CONSIDÉRANT QUE madame Pincince a été embauchée au poste de *coordonnateur, camp de jour*, Service des loisirs, pour la période du 17 janvier au 28 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail reliée à la planification et à la programmation du projet « camp de jour » de la Ville pour les années 2011 et 2012 justifie la prolongation de la période d'embauche de madame Pincince jusqu'au 23 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Stéphanie Pincince au poste de *coordonnateur, camp de jour*, Service des loisirs, jusqu'au 23 décembre 2011, selon les besoins du service;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés étudiants 2011;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Pincince soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

**11-10-10 RÉEMBAUCHES – EMPLOYÉS AUXILIAIRES, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'employés auxiliaires afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les employés auxiliaires ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE les candidats sélectionnés ont été rencontrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous, au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Prénom	Titre	Date début	Date fin	Poste budgétaire	Taux horaire
Cera Émard	Dylan	surveillant badminton	2011-09-23	2012-06-23	02-701-53-116	10,50 \$
L'abbée Lacas	Katherine	préposée aux salles	2011-10-17	2012-08-31	02-702-21-116	10,50 \$
Milburn	Jonathan	préposé aux salles	2011-10-17	2012-08-31	02-702-21-116	10,50 \$

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

#### **11-10-11 RÉEMBAUCHES – PROFESSEURS, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les professeurs ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux professeurs pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE les candidats sélectionnés ont été rencontrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Prénom	Titre	Date début	Date fin	Poste budgétaire	Taux horaire
Brosseau	Sara-Michèle	professeur - arts visuels	2011-09-24	2011-12-23	02-702-90-116	15,00 \$
Doiron	Jessica	professeur - danse	2011-10-15	2012-06-23	02-702-90-116	20,00 \$
Pilon	Valérie	professeur - cheerleading	2011-09-20	2011-12-23	02-701-53-116	20,00 \$
Plamondon	Édith	professeur - moussaillons	2011-09-22	2011-12-23	02-702-90-116	15,00 \$
Power	Frédéric	professeur - arts visuels	2011-09-24	2011-12-23	02-702-90-116	15,00 \$
Théroux	Sylvie	professeur - conditionnement	2011-09-20	2012-06-23	02-701-53-116	41,00 \$

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

**11-10-12 NOMINATION OFFICIER DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT – COMITÉ D’ACCESSIBILITÉ TRANSPORT ADAPTÉ RIVE-SUD OUEST (TARSO)**

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 4.2 de la politique d’admissibilité du transport adapté du ministère des Transports du Québec, Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO) doit nommer une personne déléguée au comité d’admissibilité ainsi qu’un substitut;

CONSIDÉRANT QUE le délégué ainsi que le substitut doivent être nommés pour une période de deux ans par la Ville mandataire de TARSO;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac renouvelle le mandat de monsieur Guy Sylvain, directeur du service Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO), à titre d’officier délégué au comité d’admissibilité et nomme madame Christine Roy, répartitrice transport adapté, à titre d’officier délégué substitut pour une période de deux ans, tel que requis par la politique d’admissibilité du transport adapté du ministère des Transports du Québec.

**11-10-13 APPROBATION – COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l’informatique de la Ville de Candiac concernant la liste des comptes à payer du mois de septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de septembre 2011 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de septembre 2011 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 351 792,26 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 1 567 837,29 \$, le tout pour un total de 1 919 629,55 \$.

**11-10-14      APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de septembre 2011, représentant une somme de 1 974 405,04 \$.

**11-10-15      AUTORISATION TRANSFERT BUDGÉTAIRE – AFFECTATION DU  
SURPLUS ACCUMULÉ – ÉLECTIONS PARTIELLES  
DU 16 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage lors de l'étude budgétaire annuelle de réserver une partie du surplus accumulé non affecté pour le financement des élections;

CONSIDÉRANT les élections partielles du 16 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac affecte une somme de 100 000 \$ puisée à même le surplus accumulé non affecté, aux activités financières de fonctionnement 2011.

**11-10-16 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2011**

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011.

**11-10-17 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – SUPPORT INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT les besoins de soutien technique, d'implantation et de développement des applications informatiques et du site « Web » de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac veut renouveler le contrat de services professionnels pour le support informatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie un contrat pour la période du 18 octobre au 31 décembre 2011 à la firme « Infynia.com », pour le support des opérations informatiques, pour un montant de 24 835,65 \$, toutes taxes incluses, représentant 120 heures pour un technicien intermédiaire au taux horaire de 90 \$ et 100 heures par année pour un conseiller niveau sénior au taux horaire de 105 \$, plus les frais de déplacement et toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions contenues aux documents du contrat de services professionnels, support informatique;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-03-455, services informatiques.

**11-10-18 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION – APPEL D'OFFRES 1131-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement d'unités de climatisation/ventilation à l'hôtel de ville (projet 2010-639);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres sur invitation et que deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 5 octobre 2011, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Les Industries Perform-Air inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'unités de ventilation/climatisation, pour un montant total de 27 000,23 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1131-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt de 27 000,23 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-39-731, fonds de roulement.

**11-10-19 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE POMPE DE DISTRIBUTION À L'USINE DE FILTRATION – APPEL D'OFFRES 1132-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une pompe de distribution à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 octobre 2011, les trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Filtrum inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une pompe de distribution à l'usine de filtration, pour un montant total de 98 659,05 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de soumission sur invitation 1132-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-05-523, projets spéciaux.

**11-10-20 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix auprès de quatre entreprises spécialisées pour effectuer l'entretien des conduites d'égout sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé un prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Sani-Laurentide inc. », le contrat pour l'entretien des conduites d'égout sanitaires, pour un montant de 15 152,02 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de demande de prix 2011-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-415-01-521.

**11-10-21 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE MODIFICATION DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE AUGUSTIN**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de développement résidentiel « Les Vallées de Provence » (projet 2011-672);

CONSIDÉRANT QUE les équipements existants du poste de pompage sanitaire Augustin ne sont pas conçus pour le débit d'égout supplémentaire qui sera généré par ce développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser les plans et devis pour la modification du poste de pompage en vue d'augmenter sa capacité actuelle et ainsi permettre la desserte des rejets sanitaires générés par les développements résidentiels de ce secteur de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix auprès de deux firmes spécialisées pour la réalisation des travaux d'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. », datée du 16 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » pour la préparation des plans et devis pour la modification du poste de pompage sanitaire Augustin en vue de desservir le nouveau développement résidentiel « Les Vallées de Provence », pour un montant de 8 500 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 16 septembre 2011;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis pour la modification du poste de pompage Augustin au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MDDEP;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraires ingénieries.

**11-10-22 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À LA JONCTION MONTCALM/DE L'INDUSTRIE/HAENDEL**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à la jonction Montcalm/de l'Industrie/Haendel (projet 2011-680);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de faisabilité nécessaire à la planification optimale des travaux de construction visés par l'aménagement du carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par « Le Groupe-conseil Génipur inc. », datée du 19 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate « Le Groupe-conseil Génipur inc. » pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à la jonction Montcalm/de l'Industrie/Haendel, pour un montant de 20 650 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 19 septembre 2011;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraires ingénierie.

**11-10-23 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 20 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 20 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 20 septembre 2011, selon ce qui suit :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-09-04	70, rue de Turin lot 4 681 718	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00518-01
CCU-2011-09-05	63, rue de Turin lot 4 681 744	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00521-01

<b>PERMIS DE RÉNOVATION</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-09-06	104, boulevard Champlain lot 2 093 224	H04-401	Approuver la demande de permis de rénovation extérieure pour remplacer le revêtement des corniches et pignons, ainsi que le cabanon, pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00491-01

<b>PERMIS DE RÉNOVATION</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-09-07	33, place d'Avignon lot 2 096 400	H05-516	Approuver la demande de rénovation du parement sur les 4 façades, le changement de la pente de la toiture principale ainsi que l'ajout d'un toit entre le garage et l'entrée et le changement de 3 fenêtres, pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00499-01
CCU-2011-09-08	35, place de Bohême lot 2 096 474	H06-615	Approuver la demande de rénovation pour changer la brique en façade et sur les élévations arrière et latérale gauche ainsi que la cheminée, pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00525-01

<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-09-09	50, avenue d'Aberdeen lot 2 094 281	H05-513	Approuver la demande de rénovation et d'agrandissement pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00522-01

<b>PERMIS D'AFFICHAGE</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-09-10	1, boulevard de Sardaigne, local 103 lot 4 519 987	C06-608	Approuver la demande d'enseigne murale en façade principale (Puppy Angel) pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00517-01
CCU-2011-09-11	1, boulevard de Sardaigne, local 104 lot 4 519 987	C06-608	Approuver la demande d'enseigne murale en façade principale (Voyages Couleur du Monde) pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00511-01
CCU-2011-09-12	1, boulevard de Sardaigne local 105 lot 4 519 987	C06-608	Approuver la demande d'enseigne murale en façade principale (Hypnotic coiffure) pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00519-01

<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-09-13	100, avenue d'Iberia lot 4 727 561	I05-537	Approuver la demande de permis de lotissement en remplacement du lot 4 727 561 afin de créer les lots 4 758 309 à 4 758 312, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-10006-01

**11-10-24 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 4 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 4 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 4 octobre 2011, selon ce qui suit :

<b>USAGES CONDITIONNELS</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-10-01	Projet Azimut avenue de Dijon lot 4 389 090	C05-524	Approuver la demande d'usages conditionnels permettant la construction d'un projet résidentiel dans une zone commerciale, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00010-01A

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-10-02	83, avenue Augustin lot 4 802 037	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00559-01

<b>PERMIS DE RÉNOVATION</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-10-03	65, avenue d'Alsace lot 2 095 817	H05-504	Approuver la demande de rénovation extérieure (remplacement du revêtement extérieur) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00553-01

<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT</b>			
<b>No recommandation</b>	<b>Adresses et lots concernés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
CCU-2011-10-04	28, rue Delacroix lot 2 714 504	H05-523	Approuver la demande d'agrandissement (ajout d'un espace habitable dans la marge latérale gauche au rez-de-chaussée et à l'étage) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00561-01
CCU-2011-10-05	16, rue du Maroc lot 2 092 195	H02-213	Approuver la demande d'agrandissement (ajout d'un espace habitable au-dessus du garage) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00540-01

## **11-10-25 DÉSIGNATION – « OFFICIER RESPONSABLE » DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme prévoient que l'administration et l'application de ces règlements sont confiées à une personne désignée par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne madame Caroline St-Denis, inspectrice en aménagement du territoire, Service planification et développement du territoire, pour agir à titre d'« officier responsable » pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, notamment, le règlement de zonage 555, le règlement de lotissement 556, le règlement de construction 557 et le règlement d'affichage 558;

QUE madame St-Denis soit autorisée à délivrer, pour et au nom de la Ville de Candiac, des constats d'infraction en vertu des règlements d'urbanisme de la Ville.

**11-10-26 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE AUX ATHLÈTES – BOULINGRIN**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu des demandes d’aide financière dans le cadre du *programme d’aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces athlètes sont domiciliés à Candiac et sont membres de la Fédération de bowling du Québec (Québec Lawn Bowling Federation);

CONSIDÉRANT leurs participations au Tournoi canadien senior de bowling, féminin et masculin triples, qui a eu lieu du 6 au 14 septembre 2011, à Port Alberni, Colombie-Britannique, Canada;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes respectent les règles d’admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 325 \$ aux athlètes mentionnés dans le tableau ci-dessous :

• madame Sandra Brindley	• monsieur Gordon Brindley
--------------------------	----------------------------

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**11-10-27 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE AUX ATHLÈTES – CHEERLEADING**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d’aide financière dans le cadre du *programme d’aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Christine Lajoie-Filion est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de l’United States All Stars Federation (USASF);

CONSIDÉRANT sa participation au championnat mondial de cheerleading acrobatique, qui a eu lieu du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2011, à Orlando, Floride, États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d’admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 650 \$ à madame Marie-Christine Lajoie-Filion;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**11-10-28      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'ABROGER LA ZONE C04-419 ET DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE I04-412 POUR CRÉER LA ZONE I04-420**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1295 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'abroger la zone C04-419 et de modifier les limites de la zone I04-412 pour créer la zone I04-420;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**11-10-29      ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'ABROGER LA ZONE C04-419 ET DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE I04-412 POUR CRÉER LA ZONE I04-420**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1295 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'abroger la zone C04-419 et de modifier les limites de la zone I04-412 pour créer la zone I04-420;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 7 novembre 2011, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**11-10-30 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE RETIRER L’USAGE SERVICE PÉTROLIER (C5) ET D’IDENTIFIER LES USAGES QUI SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS POUR LA ZONE C06-608**

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, du projet de règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l’usage service pétrolier (c5) et d’identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**11-10-31 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE RETIRER L’USAGE SERVICE PÉTROLIER (C5) ET D’IDENTIFIER LES USAGES QUI SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS POUR LA ZONE C06-608**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l’usage service pétrolier (c5) et d’identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608;

QUE l’assemblée publique de consultation soit fixée au 7 novembre 2011, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**11-10-32      EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1286 DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT DE 870 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE  
CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS  
PUBLIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES  
VALLÉES DE PROVENCE », PHASE 2**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1286 décrétant un emprunt de 870 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 2, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 26 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 870 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

**11-10-33      EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1288 DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT DE 2 800 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN ÉCHANGEUR CARREFOUR CANDIAC /  
AUTOROUTE 15**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1288 décrétant un emprunt de 2 800 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un échangeur Carrefour Candiac / autoroute 15, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 26 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 2 800 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

**11-10-34      ADOPTION – RÈGLEMENT 1287 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1287 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Candiac soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-10-35      ADOPTION – RÈGLEMENT 1294 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5 650 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE L'ARÉNA « LES 2 GLACES », SITUÉ AU 10, RUE RADISSON, À CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 septembre 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1294 décrétant un emprunt d'un montant de 5 650 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna « Les 2 glaces », situé au 10, rue Radisson, à Candiac, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 7 novembre 2011;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire suppléant Charles-André Fortier invite les citoyens présents  
à la période de questions.**

\* \* \*

Sept (7) personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

**11-10-36 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 50.

---

CHARLES-ANDRÉ FORTIER  
Maire suppléant

---

CAROLE LEMAIRE  
Greffière